

Règlement pour votre séjour au Moulin de Recours

Dans les hébergements :

Merci de ne pas utiliser la literie (couette, oreillers, matelas) sans protection ; vous devez utiliser les draps mis à disposition ou vos propres draps. Les couvertures d'appoint sont à utiliser uniquement sur les lits à l'intérieur des hébergements (ne pas les poser au sol ou les utiliser à l'extérieur).

Pensez à prendre des lampes de poche ou frontales pour les déplacements la nuit (pas d'éclairage extérieur).

Ne pas fumer, et ne pas jeter les mégots par terre.

Feux et barbecues :

Du bois est à disposition à côté des bâtiments pour les braseros/barbecue. Nous avons aussi du charbon fabriqué au Moulin (nous demander). En période de forte sécheresse il se peut qu'il soit interdit de faire du feu en raison du risque incendie.

Il est interdit de faire du feu sur le lieu en-dehors des braseros et barbecues mis à disposition.

Salle collective :

Pour le bien-être de toutes et tous, nous prions les visiteurs de laisser ces espaces propres (vaisselle, nettoyage des surfaces de cuisine et de repas, balai au sol, évacuation des poubelles, rangement), et de respecter la tranquillité des lieux.

Des tatamis sont à disposition et peuvent être utilisés dans un espace dédié, pour des jeux ou des pratiques sportives, à condition d'en faire un usage respectueux : pas de chaussures, ne pas manger et ne pas fumer. Le bon usage en toute sécurité du matériel à disposition (tatamis, jeux, espaliers, sac de frappe...) est à la responsabilité des visiteurs.

Animaux :

Nous acceptons les animaux de compagnie à conditions que ceux-ci soient éduqués, pleinement maîtrisés et cohabitent en bonne entente avec les animaux vivants sur place (une chienne, 2 chattes, et une basse cour en liberté : poules, oies et canards).

Ils sont tolérés à l'intérieur des hébergements à conditions d'avoir leur propre tapis de couchage et de ne pas monter sur les lits ; les tapis installés dans les tentes ne sont pas des tapis pour chiens ! Si les hébergements sont excessivement salis par les animaux, nous nous réservons le droit de facturer des frais de ménage supplémentaires.

Véhicules :

Les véhicules sont acceptés dans la cour pour faciliter le déchargement / chargement lors des arrivées / départs, mais il est ensuite demandé aux visiteurs de garer leur véhicule sur le parking à l'entrée du Moulin et de limiter au strict nécessaire les allers et venues en voiture dans les espaces de vie.